# La solution contre la corruption : Indépendance, Honnêteté, Confiance!

grâce à l'article 11 de la Constitution : le

Référendum D'initiative Partagée\*



## 1. Nous redonner confiance en nos élus en éliminant la corruption...

Notre démocratie est en danger : ni vous ni moi n'avons confiance en nos élus de leurs capacités à améliorer nos vies. Selon l'étude du CEVIPOF :

### 75% DES FRANÇAIS PENSENT QUE LES POLITIQUES SONT PLUTÔT CORROMPUS

90% pensent que les politiques ne se préoccupent pas assez de ce que l'on pense.

Pourtant, le pouvoir de nos représentants élus tire sa puissance uniquement de *la confiance* que nous, électeurs, leur portons. Cette puissance se transforme en courage et volonté politiques. Donc sans confiance, pas d'action politique, et c'est l'intérêt supérieur des français qui en paye les frais.

Le Président Macron veut mettre en place une loi de « moralisation de la vie politique ». C'est important mais il se trompe d'objectif : il faut surtout que les règles d'exercice du pouvoir nous garantissent *l'honnêteté et l'indépendance* de nos élus, pour qu'ils ne défendent que nos intérêts, absolument.

Pour instaurer *toutes* les mesures dont nous avons besoin, nous ne pouvons plus compter sur notre Gouvernement : il ne comprend pas nos exigences, en les taxant souvent de populistes ou démagogues. Les manifestations et autres pétitions ne font aucun effet. Utilisons donc le seul moyen à notre disposition qui nous permet de changer la loi sans l'aide du Gouvernement ni du Président : le **RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE!** 

Grâce au **Référendum D'initiative Partagée (RDP) de l'article 11 de la Constitution**, nous ferons adopter *ensemble* par référendum la loi, appelée **#RDPConfiance**, qui garantira leur honnêteté et leur indépendance, pour leur redonner cette liberté de ne défendre *que* nos intérêts. Cela renouera le lien de confiance entre nous et nos élus, ce qui nous permettra de **croire à nouveau que la politique peut améliorer nos vies.** 

Article 11 de la Constitution :

"Un référendum peut être organisé par un cinquième des députés ou sénateurs, et un dixième des électeurs."



### Les "11 commandements" de la loi #RDPConfiance

✓ Casier judiciaire vierge de toute condamnation liée à l'exercice d'un mandat électoral

ou activité pour une stricte indépendance.

✓ Interdire l'embauche d'un membre de la famille en tant qu'assistant, comme c'est déjà le cas au Parlement Européen.

✓ Limite de renouvellement des mandats parlementaires. ✓ Non-cumul strict des mandats parlementaires.

✓ Interdiction au parlementaire

d'exercer toute autre profession

✓ Supprimer la réserve parlementaire, outil du clientélisme.

✓ Aligner le régime de sécurité sociale (chômage, retraites, etc.) des parlementaires sur le régime existant le moins avantageux. ✓ Publication et contrôle des dépenses des parlementaires prises en charge par l'IRFM. ✓ Supprimer l'inviolabilité parlementaire et présidentielle (en gardant la liberté totale

✓ Quorum (= minimum de votants) pour voter les lois au Parlement ✓ Réguler la présence des lobbys au Parlement.



30 ans, marié, ingénieur et entrepreneur, j'ai vécu 4 ans en Chine avant de m'installer dans le 18ème.

"Seule une loi adoptée par un Référendum D'initiative Partagée pourra apporter les vraies améliorations politiques dont nous avons besoin, et seul un **DÉPUTÉ INDÉPENDANT**, sans parti, pourra réussir à rassembler 185 parlementaires autour de ce projet.

C'est pour cela que je vous demande de voter pour moi.

Très sincèrement,

Armand Ambroselli

# 2. ...pour défendre nos intérêts et ceux de nos enfants.

